De : Accès à l"information - Montérégie
A : dmgmartinez@gestenv.com
Objet : Demande d"accès à l"information n° 200777255 - Courriel réponse
Date : 2 décembre 2021 14:42:00
Pièces jointes : Autor. du 1995-08-23 biffé.pdf
Avis de recours.pdf
A- Art. 53 et 54 2020.pdf

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 novembre dernier, concernant un site au 1880, chemin Rouville à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 431).

Le document visé par votre demande est accessible et joint au présent courriel.

Toutefois, dans ce document, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca , en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Veuillez prendre connaissance du message ci-dessous.

Demandes d'autorisation ministérielle
Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:
• Inscrivez-vous à ClicSÉQUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
• Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
• Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, visitez notre site web.

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca

Veuillez prendre connaissance du message ci-dessous.

Demandes d'autorisation ministérielle

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement et de la Faune

Longueuil, le 23 août 1995

AUTORISATION
(article 32)

La Compagnie 116031 Canada Inc. "Motel du Paradis"
1880, chemin Rouville
Saint-Jean-Baptiste (Québec)
J0L 2B0

N/Réf. : G-7330-16-01-0019701
1126181

Objet : Installation septique
Bar discothèque

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation datée du 7 août 1995, reçue le 9 août 1995 et dûment complétée le 21 août 1995, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement des eaux usées comprenant une fosse septique de 5,2 m^3, un poste de pompage et un élément épurateur de type hors sol de 108,5 m^2 sur les lots 145-2 et 145-11 du cadastre de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, municipalité de Saint-Jean-Baptiste, municipalité régionale de comté de Rouville.

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

AUTORISATION
(article 32)

N/Réf. : G-7330-16-01-0019701
1126181

Le 23 août 1995

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- lettre du 7 août 1995 signée par Articles 53-54 de la L.A.D.;
- le plan #95247-M feuille 1 de 1 signé et scellé par Articles 53-54 de la L.A.D., Articles 53-54 de la L.A.D.;
- lettre du 21 août 1995 signée par Rosaire Marcil, secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté de Rouville.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à cette demande d'autorisation et à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,

Kathleen Carrière

Kathleen Carrière
Directrice régionale - Environnement
de la Montérégie

KC/AB/fc

Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation

Des changements importants entreront en vigueur le 31 décembre prochain. Préparez-vous dès maintenant si vous prévoyez déposer une autre demande en 2022:

• Inscrivez-vous à ClicSÉQUR et aux services Projet Environnementaux (9000) pour être en mesure de déposer vos demandes d'autorisation ministérielle.
• Utilisez nos nouveaux formulaires obligatoires pour les demandes d'autorisation ministérielle déposées après le 31 décembre 2021.
• Informez-vous sur les éléments à inclure dans votre demande pour qu'elle soit recevable.

Pour plus de détails, visitez notre site web.

Vous avez des questions sur la recevabilité ou les formulaires? Contactez-nous à l'adresse suivante : recevabilite.formulaires@environnement.gouv.qc.ca